



Dans le cadre des fortes tensions d'approvisionnement en médicaments dérivés du sang produits par LFB Biomédicaments, le Centre de référence de la maladie de Willebrand (CRMW) a communiqué aux centres de référence et de compétences maladies hémorragiques des propositions d'utilisation des concentrés de facteur Willebrand.

Ces propositions visent à :

- définir la priorité des indications et situations thérapeutiques selon 3 catégories (prioritaires, à priorité relative et non prioritaires) ;
- préciser la conduite à tenir en cas de recours à des produits contenant également du facteur VIII (suivi du taux de FVIII et adaptation posologique si nécessaire).

Lire aussi

- [Propositions d'utilisation des concentrés de facteur Willebrand en période de tensions d'approvisionnement du concentré de facteur Willebrand plasmatique LFB \(Wilfactin®\) – CRMW – 27 février 2018 \(16/03/2018\)](#) (515 ko)
- [Arrêté du 25 novembre 2017 portant labellisation des réseaux des centres de référence prenant en charge les maladies rares et mentionnant les noms des CRMR de la Filière de Santé Maladies Rares : MHEMO \(maladies hémorragiques constitutionnelles\) - page 139](#) (1824 ko) (16/03/2018)
- [WILFACTIN 100 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable, aux formats 1 000 UI/10 mL g et 2 000 UI/20 mL - Tensions d'approvisionnement](#) (16/03/2018)